

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 56

Pouvoirs : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 11 septembre 2024.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	Présent			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFEUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	Présente			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige	Présente			DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier		Absent		GORAK	Jacky	
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc	Présent			DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard			Pouvoir à Kevin DEWAELE	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel		Absent		MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier				CARDINE	Pierre	Présent
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques			Pouvoir à Philippe DROUET			
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Bénédicte LEBAILLY			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle		Absente				
FALAISE	DAGORN	Grégoire	Présent					
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte	Présente					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine			Pouvoir à Magali CANONNE			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent					
FALAISE	DUVAL	Sonia	Présente					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse			Pouvoir à Bruno BOULIER			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc		Absent				
FALAISE	MARTIN	Béatrice	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric				OUIIN	Michel	Présent
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse		Absente		PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		Absent		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert	Présent			CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	Présent			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien		Absent		KIPRE	Théodore	
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian		Absent		GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony	Présent			SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain				CAHOURS	Michel	Présent
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian			Pouvoir à Maryvonne GUIBOUT	MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESCZYK	Jean-René		Absent		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOU	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELA ROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves		Absent		SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard	Présent			SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	Présent
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard			Pouvoir à Jean-Philippe MESNIL			
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne			Pouvoir à Clara DEWAELE			
POTIGNY	BENOIT	Dominique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	Présent
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge			Pouvoir à Jean Claude LEROUX	LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Phillipe		Absent		GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Phillipe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	Présente			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel	Présent			SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien		Absent		PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves			Pouvoir à Gérard CHANDON	ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	Présent

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITE MARTINIA - CESSIION DE DEUX TERRAINS

Par délibération du 27 juin 2024, le conseil communautaire a approuvé la cession de la parcelle sise à Saint-Martin-de-Mieux et cadastrée ZR n°70 d'environ 4 122 m² au prix de 25 € HT / m² au profit de la société ERDM représentée par M. ANQUETIL.

La Communauté de communes accompagne l'entreprise depuis le début sur cette implantation et lors de ces rendez-vous, il a été démontré que la configuration du terrain ne permettait pas l'implantation et les futures extensions du bâtiment souhaités par le porteur de projet. Ainsi, il vous est proposé d'annuler la cession prévue de la parcelle cadastrée ZR n°70 et de céder les parcelles adjacentes cadastrées ZR n°72 d'une superficie d'environ 2 317 m² et ZR n°71 d'une superficie d'environ 2 666 m² toujours au prix de 25 € HT/m² sous réserve de l'accord des domaines.

Elle doit permettre d'accompagner le même projet de développement de l'entreprise ERDM actuellement implantée dans un atelier appartenant la CCPF sur Martinia.

Le Conseil communautaire

- Vu les statuts de la Communauté de communes ;
- Vu la délibération n°74/2024 du conseil communautaire du 27 juin 2024 ;
- Considérant que la configuration du terrain ne permet pas l'implantation et les futures extensions du bâtiment souhaités par le porteur de projet ;
- Considérant dès lors l'intérêt de reconsidérer la cession de la parcelle pour répondre au besoin ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 67
	Pour : 67
	Contre : 0

- **ANNULE** partiellement, quant à la cession de la parcelle cadastrée section ZR n°70 à M. ANQUETIL, la délibération n°074/2024 du conseil communautaire du 27 juin 2024 ;
- **APPROUVE** la résiliation amiable du compromis déjà signé concernant la parcelle cadastrée ZR N°70, sans indemnités pour les deux parties ;
- **APPROUVE** la cession à M. ANQUETIL, dirigeant de l'entreprise ERDM (avec faculté de substitution) des parcelles cadastrées ZR n°72 d'une superficie d'environ 2 317 m² et ZR n°71 d'une superficie d'environ 2 666 m² sises à St Martin de Mieux au prix de 25 € HT/m² sous réserve de l'accord des domaines.
- **PRECISE QUE :**
 - Les frais de bornage sont à la charge de la CCPF;
 - La superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornages sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau;
 - L'acte de cession devra être signé avant le 31 juillet 2025 avec l'accord du Permis de construire et les accords de financements du projet dans sa globalité;
 - La construction du bâtiment portée par M. ANQUETIL, avec faculté de substitution, devra débuter durant l'année 2025;
 - Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur;
 - Maître Caroline FISCHER, notaire à Falaise sera chargée de la rédaction de l'acte authentique;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette du budget de l'exercice correspondant au cours duquel elle sera constatée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte à intervenir ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 24 SEP. 2024
Et de la publication électronique le : 26 SEP. 2024

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

